



Institut National de Recherche en Sciences Sociales et Humaines

BOLUKI

Revue des lettres, arts, sciences humaines et sociales

ISSN : 2789-9578



N°4, Juin 2023

BOLUKI

Revue des lettres, arts, sciences humaines et sociales
Institut National de Recherche en Sciences Sociales et Humaines (INRSSH)

ISSN : 2789-9578

Contact

E-mail : revue.boluki@gmail.com

Tél : (+242) 06 498 85 18 / 06 639 78 24

BP : 14955, Brazzaville, Congo

Directeur de publication

OBA Dominique, Maître de Conférences (Relations internationales), Université Marien NGOUABI (Congo)

Rédacteur en chef

MALONGA MOUNGABIO Fernand Alfred, Maître de Conférences (Didactique des disciplines), Université Marien NGOUABI (Congo)

Comité de rédaction

GHIMBI Nicaise Léandre Mesmin, Maitre-Assistant (Psychologie clinique), Université Marien Ngouabi (Congo)

GOMAT Hugues-Yvan, Maitre-Assistant (Écologie Végétale), Université Marien Ngouabi (Congo)

GOMA-THETHE BOSSO Roval Caprice, Maitre-Assistant (Histoire et civilisations africaines), Université Marien Ngouabi (Congo)

KIMBOUALA NKAYA, Maitre-Assistant (Didactique de l'Anglais), Université Marien Ngouabi (Congo)

LOUYINDOULA BANGANA YIYA Chris Poppel, Maitre-Assistant (Didactique des disciplines), Université Marien Ngouabi (Congo)

VOUNOU Martin Pariss, Maitre-Assistant (Relations internationales), Université Marien Ngouabi (Congo)

Comité scientifique

- AKANOKABIA Akanis Maxime, Maître de Conférences (Philosophie), Université Marien NGOUABI (Congo)
- ALEM Jaouad, Professeur-agrégé (Mesure et évaluation en éducation), Université Laurentienne (Canada)
- BAYETTE Jean Bruno, Maître de Conférences (Sociologie de l'Education), Université Marien NGOUABI (Congo)
- DIANZINGA Scholastique, Professeur Titulaire (Histoire sociale et contemporaine), Université Marien Ngouabi (Congo)
- DITENGO Clémence, Maître de Conférences (Géographie humaine et économique), Université Marien NGOUABI (Congo)
- DUPEYRON Jean-François, Maître de conférences HDR émérite (philosophie de l'éducation), université de Bordeaux Montaigne (France)
- EWAMELA Aristide, Maître de Conférences (Didactique des Activités Physiques et Sportives), Université Marien NGOUABI (Congo)
- EYELANGOLI OKANDZE Rufin, Maître de Conférences (Analyse Complex), Université Marien NGOUABI (Congo)
- HANADI Chatila, Professeur d'Université (Sciences de l'Education- Didactique de Sciences), Université Libanaise (Liban)
- HETIER Renaud, Professeur (Sciences de l'éducation), UCO Angers (France)
- KPAZAI Georges, Professeur Titulaire (Didactiques de la construction des connaissances et du Développement des compétences), Université Laurentienne, Sudbury (Canada)
- LAMARRE Jean-Marc, Maître de conférences honoraire (philosophie de l'éducation), Université de Nantes, Centre de Recherche en Education de Nantes (France)
- LOUMOUAMOU Aubin Nestor, Professeur Titulaire (Didactique des disciplines, Chimie organique), Université Marien Ngouabi (Congo)
- MABONZO Vital Delmas, Maître de Conférences (Modélisation mathématique), Université Marien NGOUABI (Congo)
- MOUNDZA Patrice, Maître de Conférences (Géographie humain et économique), Université Marien NGOUABI (Congo)
- NAWAL ABOU Raad, Professeur d'Université (Sciences de l'Education- Didactique des Mathématiques), Faculté de Pédagogie- Université Libanaise (Liban)
- NDINGA Mathias Marie Adrien, Professeur Titulaire (Economie du travail et des ressources humaines), Université Marien Ngouabi (Congo)
- RAFFIN Fabrice, Maître de Conférences (Sociologie/Anthropologie), Université de Picardie Jules Verne (France)
- SAH Zéphirin, Maître de Conférences (Histoire et civilisation africaines), Université Marien NGOUABI (Congo)
- SAMBA Gaston, Maître de Conférences (Géographie physique : climatologie), Université Marien NGOUABI (Congo)
- YEKOKA Jean Félix, Maître de Conférences (Histoire et civilisation africaines), Université Marien NGOUABI (Congo)
- ZACHARIE BOWAO Charles, Professeur Titulaire (Philosophie), Université Marien Ngouabi (Congo)

Comité de lecture

LOUSSAKOUMOUNOU Alain Fernand Raoul, Maître de Conférences (Grammaire et Linguistique du Français), Université Marien Ngouabi (Congo)

MASSOUMOU Omer, Professeur Titulaire (Littérature française et Langue française), Université Marien Ngouabi (Congo)

NDONGO IBARA Yvon Pierre, Professeur Titulaire (Linguistique et langue anglais), Université Marien Ngouabi (Congo)

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur Titulaire (Grammaire et Linguistique du Français), Université Marien Ngouabi (Congo)

ODJOLA Régina Véronique, Maître de Conférences (Linguistique du Français), Université Marien Ngouabi (Congo)

YALA KOUANDZI Rony Dévyllers, Maître de Conférences (Littérature, africaine), Université Marien Ngouabi (Congo)

SOMMAIRE

LITTÉRATURE-ANGLAIS

Le San yí : un rite nuptial entre perception ancestrale du mariage et tradition orale chez les Sanan	
Boukary BORO.....	7
Le slam burkinabè, un genre poétique multi-facial	
Saïdou LENGLENGUE et Issifou TARNAGDA.....	21
Mise en scène de la narration dans la francographie africaine : la quête de la différenciation	
Cyriac Achille ASSOMO.....	31
Critical exploration of the issue of love and hatred through agatha cristie's <i>the unexpected guest</i>	
Alidou Razakou IBOURAHIMA BORO.....	41

HISTOIRE- GÉOGRAPHIE

Le commerce dans le fonctionnement du pouvoir pharaonique (2778-1785 av. J.-C.)	
Thierry Revel NGAKALA et Jean Félix YEKOKA.....	51
La contribution de l'aide publique au développement à l'économie de la Côte d'Ivoire de 2000 à 2012	
Konan Alain BROU et Nonhontan SORO.....	63
Contribution des réserves villageoises au développement socioéconomique dans les villages de la partie ouest de la lagune Ébrié (Côte d'Ivoire)	
Kouadio Jacques KOFFI, Yaya DOSSO et Largaton Guénolé SÉKONGO.....	73
Activités tontinières et autonomisation des femmes dans six marchés de la ville de Bouaké	
Yao Jean-Aime ASSUE	83

PHILOSOPHIE-SOCIOLOGIE-PSYCHOLOGIE

Les confusions dans les religions : entre les Écritures Saintes, les prophètes, les pasteurs et Dieu	
François MOTO NDONG.....	99
Pratiques pédagogiques et éducatives de l'enseignante scientifique comme source d'influence du projet professionnel des élèves filles au Gabon	
Liliane OGOWET.....	115

Problématique de l’alternance démocratique et stratégies politiques au Togo Kékessi Kossi ABOSSE	127
Problématique du renouvellement des lignes utilisées dans l’artisanat d’art à Dandé, dans la région des hauts-bassins du Burkina Faso Denis IDO et Ousmane ZOUNGRANA.....	141
Pratiques pédagogiques et inclusion scolaire : cas des élèves à besoins spécifiques inscrits en milieu scolaire ordinaire Carelle Ariana MOUALOU NZIGOU.....	157
Catégorie socioprofessionnelle des parents et statut scolaire des enfants de 6-12 ans Zakari MAHAMADOU.....	171

LE SAN YI : UN RITE NUPTIAL ENTRE PERCEPTION ANCESTRALE DU MARIAGE ET TRADITION ORALE CHEZ LES SANAN

Boukary BORO, Université de Ouahigouya (Burkina Faso)

E-mail : boroboukary06@yahoo.fr

Résumé

Cet article s'intéresse à un rite traditionnel entrant dans le cadre de l'organisation du mariage coutumier chez les Sanan du Burkina Faso. Il s'agit, en l'occurrence, du *San yí* ou « bière nuptiale ». C'est un rite qui intervient à la fin des fiançailles entre un garçon et une fille, marqué par une grande beauverie autour d'une bière locale préparée par la fille, avec l'aide de son fiancé. Au-delà de son caractère rituel et festif, le *San yí* a surtout une visée économique, car les fonds récoltés suite à la vente de cette bière sont destinés, à postériori, à la préparation du trousseau de mariage de la fille. On peut surtout lire, à travers ce rite, que la conception locale du mariage est celle selon laquelle, ce dernier n'est pas une occasion d'enrichissement de la famille de la fiancée, par le système dotal, très symbolique dans ce cas, mais oblige les familles concernées à préparer une assise matérielle et économique au couple, pour lui permettre de vivre sereinement. Par ailleurs, le *San yí* est un moment d'exhibition pour le fiancé et son clan, qui affichent, à l'occasion, une certaine présomption. Le moment est donc marqué par une intense performance d'éloges, mais aussi d'autres œuvres orales qui participent de sa légitimation.

Mots-clés : Sanan, mariage coutumier, bière nuptiale, visée économique, œuvres orales

Abstract

This article focuses on a traditional rite that is part of the customary wedding ceremony among the Sanan of Burkina Faso. The rite in question is the *San yí*, a bridal beer prepared at the final and decisive stage of the engagement between a boy and a girl. To address this topic, we used ethnographic data recorded, mainly through interviews, in the locality of Nassan, in the northwest of the country. In essence, the organization of the *San yí* reflects a local vision of marriage according to which, instead of considering it as a moment of enrichment of the family of the fiancée, through the dowry system, it rather obliges the families concerned to offer a material and economic basis to the new couple for a serene conjugal life. Moreover, the *San yí* is legitimized by the use of some genres of oral literature whose own is, on the one hand, to express the spirit of pride and combativeness which animates the fiancé and, on the other hand, the nature of the social relations which recall and imply henceforth this rite of passage.

Keywords: Sanan, customary marriage, bridal beer, economic base, oral literature.

Introduction

Les pratiques matrimoniales chez les Sanan sont longtemps restées et demeurent encore empreintes d'une démarche traditionnelle. Malgré l'avènement de nouvelles formes de spiritualité et de l'Etat moderne, avec leurs principes définissant les règles du mariage, le processus d'intégration d'une femme en tant qu'épouse dans le foyer d'un homme, est marqué, dans de nombreux cas, par des étapes rituelles dictées par la tradition ancestrale. Le *San yí*¹ (bière de la fiancée ou bière nuptiale) en constitue un moment clé et déterminant dans

¹ *Yí* est une bière traditionnelle fabriquée à base de sorgho. Sa préparation dure trois ou quatre jours selon la nature du mil utilisé. Il est communément appelé « dolo ». Dans cette étude, nous emploierons ce dernier mot, alternativement avec l'appellation en langue locale, « *yí* ».

l'aboutissement des rites de fiançailles et la finalisation du mariage entre deux personnes. Plus qu'une simple foire de boisson, c'est surtout un instant qui scelle définitivement et de manière sereine le changement de statut de la fiancée. On peut alors s'interroger à plusieurs niveaux : quelle est la place du *San yí* dans la préparation du mariage d'une femme ? Quelles sont les étapes caractéristiques de cette pratique ancestrale ? Quel est aujourd'hui son sort dans une société de plus en plus ballotée par un mode de vie moderne ? Pour construire de façon illustrée notre argumentaire, nous pouvons déjà avancer que le *San yí* occupe une place décisive dans la volonté partagée de deux fiancés d'entériner et consacrer leur union. La tenue de ce rite important est marquée par plusieurs étapes et faits qui concourent à son efficacité. Aussi déterminant qu'il semble être, le *San yí* est de nos jours de moins en moins observé dans le processus du mariage traditionnel. Comme on peut l'entrevoir, l'objectif principal de cette réflexion sur le *San yí* est d'en donner des clés de lecture de son rôle capital dans les apprêts du mariage d'une femme. Elle sera aussi l'occasion, d'une part, de définir l'ensemble des phases organisationnelles et d'expression de l'oralité qui impriment la pratique, et d'autre part, de faire l'état de l'actualité de cette tradition ancestrale. Cette étude a nécessité un travail d'enquête de terrain au cours duquel nous avons enregistré de données ethnologiques en lien avec le mariage et la pratique du *San yí*, principalement dans la localité de Nassan, dans la province du Sourou. Cette enquête a consisté en des entretiens semi-directifs auprès de personnes ayant participé et celles qui participent encore à cet événement rituel. Les données de terrain ont été complétées avec les résultats de différentes lectures analytiques d'ouvrages classiques en lien plus ou moins étroits avec le sujet. Pour conduire cette réflexion, nous l'organiserons autour de trois points principaux. Dans un premier temps, nous définirons le mariage tel qu'il est conçu chez les Sanan, et expliquerons particulièrement comment fonctionne et est organisé le *San yí*, en tant que rite à visée économique destiné à donner une assise idéale au nouveau couple. Dans un deuxième temps, nous évoquerons les différents genres oraux qui impriment ce rite nuptial, avant de confronter ce dernier aux mutations sociales actuelles. En dernier point, nous démontrerons que la pratique du *San yí* reste un moyen d'autonomisation économique et matérielle de la femme traditionnelle chez les Sanan du Burkina Faso.

1. Approche conceptuelle du mariage san

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous paraît indiqué de présenter assez rapidement la société qui fait l'objet de notre étude. Nous évoquerons des éléments ethnologiques en lien plus ou moins étroits avec la pratique matrimoniale ancestrale, et présenterons la manière dont nous avons rassemblé les données nécessaires à notre réflexion.

1.1. Brève présentation des Sanan

Dans la littérature ethnologique, les Sanan (sing. San) sont plus connus sous l'appellation « Samo » (Héritier, 1983 ; Tauxier, 1917). Ils sont localisés au nord-ouest du Burkina Faso, dans les provinces du Sourou, chef-lieu Tougan, et du Nayala, chef-lieu Toma. Peuple agriculteur sédentaire et lutteur, les Sanan appartiennent au grand groupe linguistique nigéro-congolais, plus spécifiquement à la langue mandée. C'est donc une société paysanne, organisée sur une base villageoise, sans pouvoir centralisé. En effet, il y a une gestion collégiale de la cité par les différentes forces sociales en présence, chacune assurant, de façon complémentaire, une attribution coutumière ou politique à elle reconnue. Dans la grande majorité des cas, on trouve dans un village san un chef de village, un chef de terre, des griots, des forgerons et les autres forces sociales sans attribution coutumière spécifique. Aujourd'hui, avec la politique de communalisation intégrale adoptée par le Burkina Faso depuis 2006, on trouve dans les villages, à côté des groupes spécifiques traditionnels ci-dessus cités, des conseillers municipaux qui sont les représentants de l'administration moderne.

Sur le plan de la vie domestique, les tâches sont réparties suivant le sexe. Les femmes s'occupent de nombreuses activités ménagères quotidiennes : ramassage de bois de chauffe, corvée d'eau, préparation des repas, participation aux travaux champêtres aux côtés des hommes, entre autres. Pour leur autonomie économique, les femmes entretiennent des jardins potagers où elles cultivent différentes sortes de légumes vendus sur les marchés locaux, s'adonnent à la cueillette de différents végétaux alimentaires sauvages, fabriquent du beurre de karité et, surtout, la bière de mil, qu'elles vendent pour assurer leurs besoins, aider la famille et préparer le trousseau de mariage de leurs filles. Quant aux hommes, ils passent l'essentiel de leur temps à s'occuper des travaux champêtres, faire des réfections de maisons, clôtures, greniers, et à pratiquer la chasse. Enfin, c'est aux enfants que reviennent les charges de la garde des animaux et de la chasse des oiseaux granivores pendant la période des travaux champêtres.

Les Sanan sont une société patrilineaire, à résidence strictement patrilocale. De même, ils pratiquent un mariage de type exogamique. Plus précisément, un homme ne doit pas se marier avec une femme appartenant au même lignage que lui ; il est tenu de chercher son épouse dans d'autres lignages ou sous-lignages. Si de préférence, les Sanan aiment à se marier à l'intérieur de leur propre groupe social, les unions avec d'autres communautés (Mossi, Dafing, Dioula...) sont aujourd'hui de plus en plus fréquentes. Dans tous les cas, l'union d'un homme et d'une femme est un rite de passage qui se prépare et implique, dans nombre de cas, des rites à caractère traditionnel.

1.2. Le mariage traditionnel san : des rites au cœur du processus

Les Sanan désignent le mariage sous les locutions *lo sare* (« prise d'une femme ») ou *zini yere* (« entrée chez un homme »), selon qu'on l'évoque par rapport à l'homme ou par rapport à la femme. Pour faire allusion au mariage qui a suivi les règles des religions prophétiques et celui fait par un officier de l'état civil, ils parlent alors de *lo fururi* (« mariage de la femme »). Dans les campagnes, la plupart des couples se sont composés en dehors des textes législatifs, chrétiens et musulmans. Au meilleur des cas, certains couples convertis régularisent, après-coup, leur union devant les responsables de leur église ou leur mosquée. Mais de plus en plus, les jeunes couples, notamment les fonctionnaires, célèbrent leur mariage à la mairie. C'est donc dire que la grande majorité des hommes perpétuent la démarche traditionnelle de mariage.

Dans le cas particulier des Sanan du village de Nassan, où nous avons réalisé l'essentiel de nos enquêtes de terrain, le mariage fait sous le régime des prescriptions ancestrales suit plusieurs étapes. Déjà, une relation amoureuse entre un garçon et une fille (*sâbôrè*) s'établit de trois façons principales. Premièrement, lorsqu'un homme apporte son aide à une femme en travail, l'enfant qui naîtra lui est d'ores et déjà promis, si c'est une fille. Même si l'écart d'âge est tel que cet homme ne peut « prendre » cette fille comme épouse à sa majorité, elle sera réservée à son fils ou son petit-fils. Dans tous les cas, il lui revient de faire les démarches nécessaires et de pourvoir aux besoins de cette enfant jusqu'à son âge adulte. Deuxièmement, une relation amoureuse peut naître de l'initiative du jeune garçon. Lorsqu'un homme veut exprimer ses sentiments à une fille, il lui déclarera : *ma lú tâ la*, c'est-à-dire « je dépose ma feuille sur toi » ; si la fille est consentante, elle répondra alors : *nwo pâ ndâ*, c'est-à-dire « remplis ta main et viens ». Le même jour, au soir, ou quelques jours plus tard, le garçon, accompagné de ses amis, se rend dans la famille de la fille pour concrétiser sa volonté. Sous cette approche, une relation peut naître entre une fille et un garçon par l'entremise de la tante de l'un ou l'autre. Dès cet instant, la relation est entretenue par des visites réciproques et un certain nombre d'obligations l'un envers l'autre. Enfin, troisièmement, si un homme est amoureux d'une fille, mais sans le consentement franc de celle-ci ou de sa famille, le garçon mettra un plan d'enlèvement en place, qu'il exécutera avec la complicité de ses amis lorsqu'une occasion favorable se présentera. Dans les cas difficiles, la fille est déportée loin du village, voire hors du pays. Mais alors, des émissaires sont envoyés dans la famille de la fille pour

donner l'information et espérer sa compréhension. Quand, avec le temps, les parents de la fille auront finalement accepté la situation, le garçon pourra ramener sa fiancée chez lui, et veiller à assurer les obligations qui le lieront désormais à sa belle-famille pour une intégration définitive de sa femme dans les deux familles. Il devra, par exemple, aller travailler dans le champ de ses beaux-parents, faire certaines courses au profit du groupe d'appartenance de sa femme. C'est une pratique bien connue dans d'autres sociétés comme les Diolas de Casamance, les Cotocolis du Togo ou encore les Bobo et les Mossé du Burkina Faso (Binet, 1959). Deux moments rituels clés dans l'année constituent des prétextes de vérification de la solidité d'une relation amoureuse entre un garçon et une fille.

1.2.1. Le *ci dži* ou la saison de renouvellement ou déclaration d'amour

Littéralement, *ci dži* signifie « odeur de *ciri* ». Ce dernier est une pâte visqueuse que les femmes obtiennent après un régime strict de préparation des grains de l'oseille de Guinée (*penpere*). C'est une pâte à odeur très forte utilisée comme assaisonnement dans la cuisine, en lieu et place des bouillons industriels. Mais *ci dži* est surtout un rite agraire que les Sanan observent à la fin des récoltes, entre les mois de décembre et janvier, pour rendre grâce aux ancêtres pour avoir permis de faire de bonnes récoltes. Pour exprimer cette reconnaissance, chaque famille est tenue de préparer la bière locale (*yí*) et des mets en quantité pour les visiteurs. Certaines familles s'associent pour sacrifier à la tradition, et cela donne lieu à de grandes ripailles qui peuvent durer plusieurs jours. Même quand les récoltes n'ont pas été bonnes, l'exécution de ce rite reste une obligation pour certains lignages sur lesquels reposent des responsabilités agraires.

Le *ci dži* est l'occasion rituelle pour les filles (*lonanɔ*) de renouveler leur amour à leurs petits amis. Pour ce faire, chaque fille passe dans la famille de son bien-aimé (*gwala* ou *sāne*) pour récupérer le linge sale de la maisonnée, et le ramener propre le soir ou le lendemain². Dans la foulée, elle apporte à sa belle-famille un plat de *zāgane*, mets local fait à base des grains de l'*Acacia macrostachya*, accompagné d'un pot de beurre de karité. Au moment de retourner les ustensiles, que la copine a pris le soin de laisser, le garçon les fait accompagner du grand coq de la basse-cour. C'est à l'issue de ces étapes que la fille renvoie ses amies pour entrer en possession du *kacī* (« entrer dans la maison »). Il s'agit d'une somme en numéraire que le garçon doit verser à sa copine pour exprimer son attachement renouvelé à leur relation amoureuse. Cette somme fait généralement l'objet de marchandise entre les amies de la fille et les représentants du garçon, les premières cherchant à renchérir le prix, les seconds à le baisser. La somme qui fera l'objet d'accord sera portée à son double par la fille, grâce à la contribution de sa famille et ses amies³, puis rapportée au fiancé. À son tour, celui-ci est tenu de doubler cette somme, qui sera remise quelques mois plus tard à l'occasion du second rite important du village.

1.2.2. Le *yí džere* ou le moment de confirmation de la relation amoureuse

Yí džere signifie « nouvelle bière ». C'est un rite dont l'organisation incombe à quelques familles du village. Celles-ci jouent des rôles coutumiers majeurs dans la vie de la communauté.

² Lorsqu'un garçon a plusieurs *lonanɔ*, chaque fille demandera à laver son linge et celui de sa famille. Le refus du garçon de donner son linge à une fille est synonyme de son désintérêt pour leur relation amoureuse. C'est un message qui n'échappe pas aux filles, sachant désormais ce qui leur reste à faire.

³ Le principe est simple : une fois la somme en main, la fille procède systématiquement à un partage entre ses frères, sœurs, tantes et autres amies. Chaque personne ayant reçu un montant devra, le moment venu, le doubler pour le remettre à la fille. Ainsi, si une personne a reçu 100 FCFA, elle doit retourner 200 FCA. De cette façon, la fille réussit facilement à rassembler le double de la somme reçue de son fiancé, qu'elle lui retournera.

Une fille peut avoir plusieurs prétendants. Alors, si elle n'a pas définitivement choisi son préféré, elle peut répéter le scénario avec l'ensemble des garçons. Si cela lui coûtaient beaucoup d'argent, elle en récolterait énormément à un moment donné.

Le *San yí* : un rite nuptial entre perception ancestrale du mariage et tradition orale chez les Sanan

Le rite est ainsi appelé parce qu'il est essentiellement marqué par la préparation, à l'aide des céréales de la dernière saison, de la bière locale destinée à faire les libations à l'endroit des ancêtres. Selon notre informateur, Boro Adama de Do :

Jadis, c'est à l'issue du rite du *yí džere* que les gens pouvaient commencer à consommer les dernières récoltes. Mais de nos jours, à cause des rendements agricoles qui s'amenuisent d'année en année, beaucoup de familles commencent à consommer leur mil avant même la fin des récoltes. Toutefois, celles qui ont en charge d'assurer le rite ont des solutions pour contourner cette contrainte⁴.

Le rite du *yí džere* a lieu entre les mois d'avril et mai de chaque année, donc à l'orée des travaux champêtres. Il vise à solliciter les ancêtres afin qu'ils intercèdent pour une saison des pluies abondante, sans vent violent, invasion acridienne, entre autres. Si fondamentalement la sacrificialité du rite est prononcée, celui-ci comporte une séquence de réjouissances très attendue des jeunes filles et garçons : le *kɔntɔn*. Il s'agit d'une fête féminine marquée par trois nuits intenses de chants et de danses, au clair de lune, sur la place du marché du village. La troisième et dernière nuit est le point culminant du *kɔntɔn* pour diverses raisons. C'est au cours de cette nuit que les filles doivent danser torse nu, dans un parcours itinérant sur plusieurs sites sacrés. C'est un moment de frénésie masculine, car il est permis aux garçons, même les plus jeunes, de toucher les seins des danseuses. Mais l'instant le plus attendu de cette soirée passionnante est celui où les garçons doivent donner le *kɔntɔn wɔrɔ*, l'argent du *kɔntɔn*. On se souviendra qu'au cours du rite précédent, chaque fille a versé à son prétendant une somme. Au cours de cette nuit, il revient donc à chaque fiancé de retourner à sa bien-aimée cette somme, mais préalablement portée à son double. C'est un véritable moment d'étalage ostentatoire où chaque garçon exhibe, sous la lumière des lampes de poche, à l'intérieur du cercle formé par les danseuses, la liasse d'argent qu'il a prévu de donner à sa fiancée. Cette nuit, chaque jeune fille est accompagnée de sa mère ou d'une tante, chargée de récupérer l'argent. Selon notre informateur, certaines mères, notamment celles dont les filles ont plusieurs prétendants, peuvent amasser une quantité importante de billets d'argent. Avant d'opérer un choix définitif de fiancé, la fille utilisera cet argent pour asseoir son autonomie économique. Le choix du garçon peut être dévoilé et consacré par l'organisation d'une nuit de *San yí*.

2. Le *San yí* comme un rite intermédiaire entre la fin des fiançailles et le début d'une vie de couple

Le *San yí* est un moment crucial dans la relation amoureuse entre un garçon et une fille. Son officialisation publique est synonyme de consécration de la volonté des deux amoureux et de leurs familles respectives de sceller définitivement cette relation. C'est un événement dont l'organisation implique activement les deux parties, et dont les retombées permettent au couple d'entamer sereinement leur vie de foyer.

2.1. Le *San yí* tel qu'il est organisé

Au bout du long processus des fiançailles, marqué par des obligations réciproques entre les deux fiancés et, au-delà, entre les deux familles, survient le rite décisif du *San yí*. La volonté de préparer cette bière nuptiale est guidée par le comportement de la fiancée dans les derniers instants des fiançailles. Boro Adama de Do nous apprend en effet qu'après le rite du *yí džere*, le choix définitif de son fiancé par la fille se matérialise, quelques mois plus tard, par la participation de la seconde aux travaux champêtres du premier. De façon pratique, pendant la phase de la culture des champs (*bugusaare*) et/ou celle des récoltes (*yí yagaare*), la fiancée peut décider un jour d'aller donner un coup de main à sa future belle-famille. Dans la majorité des cas, la fiancée préfère aller aider le jour où la famille de son bien-aimé accueille dans ses

⁴ Entretien réalisé le 29 octobre 2022 à Nassan.

champs des groupes de prestation agricole (*déna*). Très tôt le matin, elle ira faire la corvée d'eau avec sa belle-mère ou ses futures coépouses (les femmes des frères de son fiancé), participera à la préparation du repas, qu'elle ira aider à servir aux travailleurs aux champs. C'est un acte hautement symbolique, car la fille prouve alors qu'elle est prête à s'investir pour le bonheur de celle qui deviendra bientôt sa famille ; c'est aussi une manière pour elle de montrer aux yeux de tous qu'elle ne sera pas une épouse paresseuse. À l'issue de cette journée de séduction, la fille retourne chez son père.

Pour lui exprimer sa gratitude, le père du fiancé lui offrira un grand panier de céréales. Cela peut se faire de deux manières différentes.

Si la fille a participé aux travaux de récolte, son beau-père l'autorisera, à bord le champ, de charger le plus grand panier qu'elle pourra porter sur la tête jusqu'au village. En pareille circonstance, même s'il y a des moyens de transport plus commodes (charrette, bicyclette...), la belle-fille devra, là aussi, faire montre de courage et de solidité, en transportant la charge sur la tête. C'est un défi et une question d'honneur.

Si la fille a pris part uniquement à la culture, alors à la récolte, c'est une de ses futures belles-sœurs (*niengé*) qui lui apportera, à domicile chez son père, un grand panier de mil. Quelle que soit la manière, ce panier de mil servira de point de départ pour préparer le *San yí*.

En effet, lorsque la fille reçoit ce mil de sa future belle-famille, elle procède à son pilage, à sa mesure, grâce à un étalon local appelé *gongo*⁵, et à la conservation temporaire des grains. Grâce à d'éventuels dons de paniers de mil qu'elle pourrait recevoir de ses oncles et de son père, elle portera cette réserve de grains à son double, voire son triple. À partir de ce moment, après avoir discuté avec sa mère et ses proches, elle informera son fiancé de son intention de transformer son mil en bière. C'est aussi une façon indirecte pour la fille de dire à son fiancé de se préparer pour l'accueillir dans sa maison. Mais il convient ici de souligner qu'une fille peut prématièrement commencer à aller aider sa future belle-famille aux champs, et cela peut se répéter plusieurs saisons de suite, sans donner lieu, malgré les paniers de mil qu'elle recevra à chaque fois, à la préparation du *San yí*.

Dès lors que les deux fiancés et leurs familles respectives se sont accordés sur une date, chaque partie s'affaire à jouer sa partition. Pendant que la fille et sa mère s'occupent de la mise à germination du mil⁶ (*yí kamudi*), le garçon informe ses amis et parents du projet. Ce sont surtout eux qui doivent fournir le bois nécessaire pour la préparation de la bière. Selon notre informateur,

La corvée de ce bois était jadis assurée par des hommes valides. En l'absence des moyens de transport moderne, le fiancé et ses amis devaient transporter le bois sur leur tête. Chacun, selon sa force, portait une quantité qu'il peut supporter. S'il fallait faire plusieurs tours pour rassembler la quantité de bois nécessaire, ils le faisaient à pied. Mais aujourd'hui, avec l'avènement de la charrette, les choses sont plus faciles.⁷

La préparation de la bière locale dure quatre jours. Pendant ce temps, le fiancé informe tous les membres de son lignage et quartier pour qu'ils se préparent à l'événement. En effet, il faut le dire, le *San yí* est un véritable défi financier lancé au fiancé. Lui et les membres de son lignage doivent pouvoir honorer l'addition de toute la consommation qui sera faite ce jour, et même pour la quantité invendue. Comme on peut ainsi l'entendre, la participation au *San yí* fonctionne sous le modèle d'une tontine, où chaque jeune met un point d'honneur à contribuer le maximum de montant possible pour aider la famille du fiancé à avoir la somme nécessaire, car chacun passera par cet événement, directement ou non. Le clou de l'événement a lieu la

⁵ Un *gongo* est un instrument local de mesure de céréales ; sa quantité avoisine approximativement vingt-cinq (25) kilogrammes.

⁶ De préférence le sorgho rouge, à défaut le blanc.

⁷ Entretien réalisé le 29 octobre 2022 à Nassan auprès de Boro Adama de Do.

Le *San yí* : un rite nuptial entre perception ancestrale du mariage et tradition orale chez les Sanan
nuit, à l'endroit où la bière a été préparée (dans la concession paternelle de la fille, chez un autre membre du quartier ou même chez les oncles de la fille). La soirée est marquée par des discours, des éloges, des chants et des danses et, surtout, par une beuverie sans limite. Elle se termine par un acte fort qui fera basculer les jeunes fiancés dans un autre monde.

2.2. *Le San yí, pour entrer du bon pied dans la vie conjugale*

La fin de la soirée du *San yí* est marquée par une étape ultime qui introduit la fiancée dans la maison de son bien-aimé. Elle intervient tard, au bout de la nuit, lorsque le public commence à se disperser. La fiancée doit raccompagner son homme chez lui. En réalité, ce sont les amis et les membres du lignage de ce dernier qui sont à la baguette de cette phase du *San yí*. Chargée d'une cruche de bière (*yí dɔ*) sur la tête, la fille doit marcher au milieu d'une foule compacte, du lieu de la beuverie jusqu'au domicile de son fiancé. Le parcours est marqué par des cris de guerre, chants, danses et musiques de tambours. Cette animation festive peut se poursuivre jusqu'au petit matin par une soirée dansante aux sons de la musique moderne. Le lendemain, très tôt, des notables du lignage et du quartier sont dépêchés dans la famille et le lignage de la fille, non seulement pour les rassurer de ce que leur enfant est dans de bonnes mains, mais aussi pour remettre la cruche vide – celle remplie de bière que la fiancée avait transportée la veille pour raccompagner son homme – et remercier la belle-famille pour sa bonté. Pour marquer leur approbation et exprimer leurs bénédictions pour ce mariage, la délégation de notables est accueillie par une nouvelle cruche de bière fraîche, qui doit être consommée sur place. C'est à l'issue de cet acte que des civilités et des vœux plus longs sont formulés les uns à l'endroit des autres, et surtout en direction du nouveau couple.

Comme on peut le voir, le *San yí* constitue un rite déterminant dans la finalisation de la relation amoureuse entre un garçon et une fille. La décision validée de préparer cette bière nuptiale est en elle-même une preuve d'acceptation des deux parties d'aller à la concrétisation de leur relation. Elle conditionne et prépare psychologiquement les deux fiancés à entrer dans un nouveau cycle de vie. Dans le cadre traditionnel, lorsqu'une fille passe par ce rite, c'est un honneur pour sa famille. C'est aussi une manière de mettre définitivement fin à d'éventuelles convoitises. En effet, même dans les rares cas où le *San yí* n'est pas immédiatement suivi de déménagement de la fille chez le fiancé – par exemple, on peut organiser le *San yí* d'une fille partie en migration de travail ou pour les études en ville – celle-ci engage désormais son honneur et celui de sa famille et son lignage. Elle ne doit, en aucun cas, se retirer de cette relation, sauf pour des raisons extrêmes (décès du fiancé, preuve de l'existence d'une liaison intime entre ce dernier et une autre fille du même lignage que sa fiancée, etc.).

Au-delà du conditionnement psychologique du futur couple et de l'officialisation dissuasive de leur relation, le *San yí* a surtout un sens profondément économique. Selon notre informateur, il permet à la fille de « transformer sa main » (*wɔ bere*)⁸, et au garçon de faciliter l'apprêt du trousseau ménager (*fere bɔrɛ*) de sa future femme. En effet, comme nous avons eu à le dire, la bière nuptiale est destinée à être vendue pour générer une cagnotte au profit de la fiancée. Pour se faire une idée précise de la valeur monétaire de la quantité du *yí* préparé, le conditionnement dans les cruches pour la vente est assuré par les membres du lignage du fiancé. Pour une question de transparence, la famille de la fiancée est brièvement associée au décompte du nombre de cruches et à leur estimation en franc CFA. La suite est l'affaire exclusive du lignage du fiancé, qui procède à une vente-consommation de l'alcool, parfois aux enchères, pour rassembler le montant attendu. En cas de mévente, le fiancé et ses alliés sont tenus, même au prix d'une cotisation spéciale, de réunir ce montant, et le doubler pour le remettre à la famille de leur bien-aimée. C'est avec cet argent que la mère de la fiancée procède à l'acquisition

⁸ Dans ce contexte, « transformer sa main » veut dire que le *San yí*, à travers l'argent qu'il fait engranger, permet à la fille de commencer une activité rémunératrice de revenus. Elle peut continuer à exercer dans le commerce de la bière locale, ou initier toute autre activité commerciale à partir de l'argent obtenu à la suite de son *San yí*.

d'articles ménagers pour permettre à sa fille d'entamer sereinement sa vie de femme au foyer. Il faut en effet dire que dans le contexte san, et burkinabè d'une manière générale, l'honneur et la respectabilité d'une femme au foyer sont en partie liés à sa force matérielle, en termes d'ustensiles de cuisine et d'effets d'habillement. S'il n'existe pas, dans le cadre traditionnel san, une dot particulièrement importante à payer avant de se marier⁹, le *San yí* fonctionne donc comme une pratique compensatrice, au profit presqu'exclusif de la fiancée. Cela rappelle cette opinion urbaine camerounaise rapportée par Binet (*op. cit.*), qui a une préférence pour cette forme de pratique dotale consistant à mettre à la disposition du jeune ménage dot et cadeaux pour lui permettre de constituer « l'embryon d'un bien de communauté » (p. 133). Dans notre propos, le trousseau ménager était constitué d'ustensiles traditionnels : *kuna* (écuelle), *pālɔ* (calebasse), *dɔnlɔ* (canari), *dɔɔrɔ* (cruche pour la corvée d'eau), *sā mɔna* (pagnes traditionnels), *wa zane* (bracelets), etc. De nos jours, ces effets d'usage traditionnels sont remplacés par des ustensiles plus modernes (marmite, bassine, seau et plat en aluminium, cuillère et fourchette, pagnes wax, etc.). En plus de ces effets de féminité (*lɔba fɔnnɔ*), une partie de l'argent du *San yí* est donnée à la fille pour lui permettre, si elle le souhaite, d'entreprendre une activité de commerce pour continuer de « transformer sa main ». Le reste de l'argent est partagé aux membres de son lignage afin que chacun lui formule des vœux de succès matrimonial.

En somme, le *San yí* est une institution qui révèle une perception sociale relativement à la manière dont les Sanan conçoivent le mariage. C'est une perception qui ne considère pas la fille qui se marie dans la perspective d'un membre que le lignage donneur perd, et qu'il faut compenser par un système dotal conséquent imposé au lignage receveur, mais comme un personnage qui s'inscrit dans le système traditionnel des échanges réciproques de bons offices. La gestion des revenus qu'engendre le *San yí* traduit bien ce souci des deux familles de placer l'intérêt du couple au-dessus de leurs propres désiderata. Au-delà de ce sens profond que laisse entendre le *San yí*, ce rite est aussi un cadre d'expression de différents arts verbaux.

3. *San yí* et éléments d'oralité

En rappel, le *San yí* est constitutif des rites entrant dans le cadre du mariage traditionnel. Comme tout rite dans une culture d'oralité comme celle des Sanan, son exécution donne lieu, par moments, à l'utilisation d'œuvres orales. Celles-ci participent de la validité même des fonctions du *San yí*.

D'une part, le *zɔn biiri* (l'appel des devises) occupe une place importante à différents niveaux de l'organisation du *San yí*. Déjà, dès l'officialisation de l'organisation de la bière nuptiale, le fiancé doit inviter les membres de son lignage et autres amis à une journée de coupe de bois pour la préparation de l'alcool. Ils sont généralement accompagnés en brousse par un griot. Pendant le travail d'abattage des arbres, le griot tambourine la devise (*zɔn* ou *zɔni*) de chaque participant à ce travail collectif. Ces devises sont celles que les hommes se sont attribués dans le cadre de la pratique de la lutte traditionnelle et des activités champêtres pour s'identifier, se glorifier et exprimer un certain idéal de vie (Boro, 2021). Elles se présentent sous formes d'énoncés ou de phrases caractérisés par un sens généralement métaphorique. On note par exemple les devises comme *yakā bāfila* (Le bonnet du lion), *dʒe karaba* (La mort subite), *tɔn garātane* (L'escabeau du scorpion), *kɔrga pere* (Le marché des vipères), etc. Dans toutes les situations sociales où l'effort, l'endurance et le courage sont demandés, l'appel des devises joue un rôle important. Dans notre propos, il permet d'encourager et de galvaniser les bûcherons du jour, afin de leur permettre d'abattre, en un temps record, le maximum de bois nécessaire pour la cuisson du *San yí*. Cette fonction du *zɔn* rappelle bien celle que Kéïta (2008), Seck (2011) et Seydou (2015) attribuent au *bàkk* des lutteurs sénégalaïs et aux devises des Peuls de Massina.

⁹ La dot, sur le plan traditionnel, est composée de colas, de quelques pagnes et chaussures, d'une somme obligatoire de 20 FCFA, à laquelle le fiancé peut décider d'ajouter un montant de son choix. La tradition du cola est, de toute vraisemblance, empruntée à celle musulmane.

Le *San yí* : un rite nuptial entre perception ancestrale du mariage et tradition orale chez les Sanan

L'appel des devises intervient également la nuit du *San yí*. Sur le lieu de la beuverie, le griot fera l'éloge des membres du lignage du fiancé, pour les pousser à davantage mettre la main à la poche pour rassembler la somme attendue à la fin de la soirée. Dans la cour du fiancé, les amis de ce dernier vont essayer de se mettre en évidence, pour rassurer leur bien-aimée de leur capacité financière à s'occuper d'elle, et pour impressionner les filles de son lignage qui l'ont accompagnée. Ils l'expriment par une exhibition de billets d'argent, dont ils n'hésitent pas à glisser quelques feuilles dans la poche du griot qui chante leurs éloges. Selon notre interlocuteur, Boro Adama de Do, par ailleurs griot de son état :

Certains jeunes, notamment les amis intimes du fiancé, particulièrement contents de l'arrivée de la fille, demandent au griot de s'occuper exclusivement de l'appel de leur *zɔn*. Comme il se sont préparés financièrement pour attendre l'événement, ils donnent sans compter. C'est aussi une manière pour eux, surtout ceux qui ne sont pas encore mariés, d'étaler leur force de frappe financière aux yeux des filles qu'ils convoitent. Le *San yí* était vraiment un moment d'abondance pour nous les griots.¹⁰

D'autre part, en tant que rite matrimonial, le *San yí* est un cadre d'expression de nombreux vœux de bénédiction à l'endroit du couple et de leurs familles, et cela chaque fois qu'un acte est posé dans le cadre de la tenue de l'événement. Nous n'allons pas ici faire un inventaire de ces discours de civilité, puisque nous n'avons pas pu réaliser un enregistrement *in situ*. L'illustration que nous allons présenter est le prototype de vœu formulé au moment où les notables du lignage du fiancé se rendent en belle-famille au matin du lendemain de *San yí*. Après avoir consommé la bière offerte par la mère de la fiancée, en guise de consentement pour le mariage, la bénédiction suivante, qui peut être allongée au gré de l'inspiration du salueur, est formulée par les parents de la fille :

La na bɔ à dʒenadʒen là
Dieu qu'il devenir son lieu de résidence (particule suffixale du verbe)
Que Dieu fasse que ce foyer devienne sa maison à vie

La na à pãga kɔkɔrɔkɔ
Dieu qu'il son bras tordre
Que Dieu tordre son bras

La na à dɔn gɔgwakɔ
Dieu qu'il son dos salir
Que Dieu salisse son dos.

À travers ces formules, on souhaite à la fille une stabilité dans sa vie conjugale, qu'elle soit travailleuse (le travail doit tordre son bras) et connaisse une maternité abondante (son dos doit être régulièrement sali par la bave, les vomissures et la morve de nourrissons).

La cérémonie du *San yí* est aussi le cadre d'intenses échanges de paroles de plaisanterie. En effet, elle est un moment idéal de la pratique du *gɔna sɔne*, « le jeu du beau-frère ou de la belle-sœur ». C'est un jeu social caractérisé par des échanges de propos humiliants et amusants, des « excès permis » (Caillois, 1958) entre un homme et les sœurs et frères cadets de son épouse, et entre une femme et les frères et sœurs cadets de son époux. Il peut être donc assimilé à la « parenté à plaisanterie », c'est-à-dire à cette « relation entre deux personnes dans laquelle l'une est autorisée par la coutume, et dans certains cas, obligée, de taquiner l'autre ou de s'en moquer ; l'autre, de son côté, ne doit pas en prendre ombrage » (Radcliffe-Brown, 1968, p. 158) Dans notre propos, la pratique concerne tous les âges, et peut s'étendre au-delà de la famille nucléaire des protagonistes directs : par exemple, pour un homme, la pratique du *gɔna sɔne* le liera à tous les jeunes cadets appartenant au même groupe lignager que son épouse. Le

¹⁰ Entretien réalisé le 29 octobre 2022 à Nassan, auprès de Boro Adama de Do.

commerce langagier entretenu dans ce cadre consiste à débiter, sur le vis-à-vis, un maximum de propos dégradants, mais sans s'attaquer aux défauts physiques ni porter atteinte à l'intégrité physique de l'autre. De même, on évite d'égratigner, dans l'échange, les parents de l'un et l'autre. Pendant la soirée de la bière nuptiale, c'est surtout le fiancé qui subit le plus d'attaques de la part des amies et sœurs de sa bien-aimée. En général, la fiancée est plutôt flattée par des promesses de vie conjugale tranquille, à l'abri de tout besoin, c'est bien aussi pourquoi les amis du fiancé font montre d'étalage de leur force financière devant le griot et le public, pour assurer la mariée de leur capacité supposée ou réelle à faire face à tout. Selon Boro Fatimata, une de nos informatrices ayant participé à plusieurs rites de *San yí* :

On n'épargne pas le fiancé ce jour-là. On l'insulte copieusement, surtout s'il a des comportements incorrects, on en profite pour le lui dire. Il y a des beaux-frères qui ne saluent pas les gens, et qui font semblant de ne pas te voir quand on les rencontre dans un public. Donc sous le couvert du *gɔna sɔne*, on le lui fait savoir sans gêne. En dehors de cela, on le menacera d'aller chercher notre sœur s'il ne s'occupe pas bien d'elle¹¹.

En termes de valeur, le *gɔna sɔne* des Sanan s'inscrit donc dans le vaste constat fait sur la pratique de la parenté et de l'alliance à plaisanterie en Afrique de l'Ouest, c'est-à-dire qu'il s'insère parfaitement dans la perspective des « moyens symboliques de canaliser la violence en la dépouillant de son caractère offensif, par l'effet du pouvoir du rire, du dire et du jeu codés » (Ndiaye, 2012, p. 408).

Enfin, lorsque les sœurs et amies de la fiancée l'accompagnent au domicile de son chéri à la fin de la beuverie, elles participent à l'animation de la soirée, en chantant et dansant entre jeunes filles. Il s'agit essentiellement de chansons de battement de mains. Les thèmes abordés sont d'ordre satirique, ou tournent autour des rivalités amoureuses entre jeunes, de la vie au foyer, des garçons radins ou paresseux, de l'acariâtre de certaines belles-mères, etc. Si les genres de la littérature orale que nous venons d'évoquer jouissent d'une certaine vitalité, car pouvant s'exprimer et s'adapter dans d'autres cadres socio-culturels, il n'en est vraiment plus de même pour le *San yí* dont la pratique connaît de plus en plus des contraintes.

4. Le *San yí* à l'épreuve du changement des modes de vie

La pratique du *San yí* est aujourd'hui chancelante. Cela n'est finalement pas une surprise, car la plupart des pratiques traditionnelles connaissent le même sort. Déjà, les rites de *ci dʒi* et *yí dʒere*, qui constituaient des cadres d'expression des étapes préparatoires du mariage traditionnel, ne sont plus rigoureusement observés. Deux raisons principales expliquent la décadence de la pratique du *San yí* et des rites connexes qui lui donnent sens.

La première raison est de l'ordre de la spiritualité. Les Sanan se sont massivement convertis au christianisme et à l'islam, intégrant ainsi de nouvelles valeurs dans leur perception religieuse – ce n'est pas une réalité propre à cette société, si l'on en croit Dasre et Hertrich (2017). Désormais, toutes les pratiques culturelles qui impliquent l'usage manifeste de rites sacrificiels sont négativement perçues ou reçues avec du recul par les familles converties aux religions du Livre. Ainsi le mariage de leurs enfants ne s'inscrit plus dans une démarche traditionnelle, mais obéit aux règles de ces croyances prophétiques. Il convient cependant de préciser que la religion catholique est plus tolérante vis-à-vis de la pratique du *San yí*, contrairement à l'église évangélique et à l'islam. Cela peut s'expliquer par le fait qu'à l'opposé des deux derniers, l'église catholique n'interdit pas la bière, locale ou non, ni à ses fidèles ni aux manifestations festives. Cette tolérance de l'église catholique vis-à-vis de certaines réalités culturelles locales explique d'ailleurs, selon Dasre et Hertrich (*op. cit.*), son succès et son expansion rapide dans certaines contrées de l'Afrique.

¹¹ Entretien réalisé le 29 octobre 2022 à Nassan, auprès de Boro Fatimata.

Le *San yí* : un rite nuptial entre perception ancestrale du mariage et tradition orale chez les Sanan

Dans le sillage de cette dynamique de mondialisation religieuse aux conséquences directes sur la pratique du *San yí*, peut être inscrit le phénomène de l'exode rural dont les motivations sont aussi à chercher dans l'universalisation d'un mode de vie profondément matérialiste. De plus en plus, beaucoup de jeunes migrent vers les grands centres urbains à la recherche d'un travail salarié, et cela concerne les filles et les garçons. La migration des filles est généralement motivée par une volonté d'acquérir de matériels pour leur trousseau de mariage et des effets d'habillement ; pour les garçons, il s'agit d'acquérir un moyen de déplacement (bicyclette ou mobylette), des effets d'habillement, de l'argent pour retourner construire une maison en tôle ondulée et se marier. Ceux qui retournent au village après ce séjour en ville ont généralement le nécessaire pour organiser leur mariage, et ne se sentent pas obligés de s'inscrire dans la dynamique du *San yí*.

Récemment, le phénomène de l'insécurité djihadiste dans la région a aussi mis sous cloche toutes les manifestations à caractère culturel. En effet, la province du Sourou où se trouve notre terrain d'études, est l'une des zones fortement affectées par les attaques terroristes au Burkina Faso. Depuis plusieurs années, toute la province est placée sous couvre-feux nocturne, avec interdiction de grands rassemblements dans les villes et campagnes. Du coup, toutes les pratiques festives et culturelles qui rassemblent du monde sont interdites.

Enfin, la scolarisation généralisée porte un coup sérieux à la pratique de la bière nuptiale. En effet, nombre de jeunes, pour des raisons d'études, se retrouvent longuement éloignés du village et de ses pratiques culturelles. Mieux, la plupart d'entre eux initient les relations amoureuses en dehors de toute démarche traditionnelle, mettent leurs parents devant le fait accompli, et organisent leur mariage suivant les prescriptions de leur nouvelle religion. Comme on peut le voir, les jeunes se soustraient de plus en plus des formes traditionnelles de contraction de liens amoureux et, aidés par la législation nationale interdisant les mariages forcés, préfèrent librement opérer le choix de leur conjoint. Dans ce cas de figure, aucun des rites décrits entrant dans le cadre de l'organisation coutumière n'est vraiment observé, y compris donc le *San yí*, qui peut être pourtant considéré comme une pratique visant à faciliter la vie ménagère de la femme.

5. Le *San yí*, pour une autonomisation de la femme

La tradition du *San yí*, au-delà de son caractère rituel, offre à lire un système de valeurs local qui considère le mariage comme un moment d'autonomisation matérielle et économique de la femme. Sur le plan purement coutumier, quand on compare la compensation dotale que le fiancé est tenu de verser à ses beaux-parents à la valeur de ce que la fiancée est censée recevoir et de ses parents et de la famille de son bien-aimé dans le cadre de son mariage, on se rend compte en effet que ce qui sous-tend le *San yí* est hautement noble. La dot (*bwa cere*) a surtout une valeur symbolique en ce sens qu'elle fonctionne comme un facteur de certification du mariage, auquel elle donne par ailleurs les fondements d'une stabilité dans le temps. Il est en effet extrêmement difficile de se défaire d'un mariage qui a obéi à toutes les règles coutumières. Chez les Sanan, une femme mariée sous ce régime est appelée *lo wɔsɔre*, « femme légitime ». Même s'il survient une séparation de corps entre le couple, après avoir épuisé tous les recours de conciliation, le mari conserve un certain droit sur la femme, même si celle-ci se remarie ailleurs. Par exemple, au décès de cette dernière, le premier mari ira réclamer le corps de sa « femme légitime » pour organiser ses obsèques. Si les conditions ne permettent pas de rapatrier le corps, il se résoudra à prélever la terre de la tombe de la défunte pour les rites funéraires indiqués. Si c'est l'homme qui décède, le *lo wɔsɔre* est aussi obligée de porter son deuil pendant la durée prescrite par la coutume.

En tant que rite complémentaire et qui donne valeur et sens à la dot, le *San yí* s'inscrit, lui, dans une dimension plus pratique, car il impacte directement la vie du couple. En plus de permettre d'équiper la mariée d'effets ménagers nécessaires pour assurer ses tâches

quotidiennes, il met à la disposition du couple « un fonds de roulement » qui lui permettra, notamment à la femme, d'entreprendre une activité économique. C'est une condition idéale de vie ménagère dont rêvent les femmes rurales dans leur quête de vie conjugale heureuse. Dans le cas des foyers polygames, le *San yí* permet surtout à la femme de préserver sa dignité et ne pas être la risée de ses coépouses. Mieux, les effets ménagers et d'habillement acquis grâce à la bière nuptiale, ainsi que les économies des activités rémunératrices qu'elle a permis d'entreprendre, permettent à la femme de préparer, à son tour, le mariage de ses enfants. Il y a donc un cercle vertueux qui se met en place au profit de toute la famille.

Dans son principe, le *San yí* peut être une alternative à l'exode des jeunes filles qui se rendent dans les centres urbains dans l'espoir d'avoir du travail salarié pour apprêter leur trousseau de mariage. Elles sont souvent exposées à la maltraitance, à l'humiliation et aux caprices de leurs familles d'accueil, voire aux vices de la vie urbaine. Le retour à cette pratique ancestrale est d'autant plus pratique que, d'une part, elle peut se faire, selon notre informateur, indépendamment des autres rites coutumiers encadrant le mariage traditionnel et, d'autre part, elle est tout à fait compatible avec le mariage civil et celui chrétien et musulman – dans les cas musulman et protestant, le *San yí* peut se faire par procuration.

Conclusion

Beaucoup d'a priori entourent souvent le dispositif traditionnel qui encadre le mariage coutumier, surtout quand certains appréhendent ce dernier avec une visière occidentale. Pourtant, tout a un sens profond et une valeur efficace. Le *San yí* (bière de la fiancée ou bière nuptiale) est une pratique constitutive du mariage coutumier des Sanan du Burkina Faso. Plus festif et libatoire que sacrificiel, le *San yí* consacre et officialise décisivement la volonté de deux jeunes de vivre en couple. Mais derrière cette fonction rituelle de la bière nuptiale se cache un moyen traditionnel qui permet à la fiancée de vivre une vie conjugale à l'abri de tout besoin matériel indispensable à son quotidien ménager. Dans les zones rurales où les conditions de vie ne sont pas toujours idéales, le revenu qu'engendre le *San yí* permet aussi à la famille donneuse de femme d'assurer le minimum de dignité à leur enfant et de préserver leur image, d'une part, et à celle receveuse de minimiser la pression financière que l'apprêt du trousseau de mariage peut occasionner, d'autre part. Mieux, il permet au couple d'asseoir les bases d'une autonomie financière durable nécessaire à la vie de foyer. C'est pourquoi malgré les menaces réelles qui pèsent sur la pratique, le *San yí* mérite d'être perpétué, car il a un côté pratique et bénéfique pour les familles, et partant pour la société.

Références bibliographiques

1. Sources écrites

BINET Jacques, 1959, *Le mariage en Afrique noire*, Paris, Les Editions du Cerf.

BORO Boukary, 2021, *Le yá zɔni : nom de combat des lutteurs sanan*. - Th. U. : Anth. : Université Sorbonne Nouvelle – 368 f.

CAILLOIS Roger, 1958, *Les jeux et les hommes*, Paris, Gallimard.

DASRÉ Aurélien et HERTRICH Véronique, 2017, « Comment aborder les pratiques religieuses en Afrique subsaharienne ? Les enseignements d'une enquête longitudinale en milieu rural malien », p.1-38, in *Dynamique de la parentalité et de l'enfance en milieu rural africain*, Paris, INED.

HERITIER Françoise, 1983, « L'identité samo », p.51-80, in : C. Lévi-Strauss (ed.), *L'identité*, Paris, PUF, coll. « Quadrige ».

KEÏTA Abdoulaye, 2008, *La poésie orale d'exhortation : l'exemple des Bakku des lutteurs Wolof (Sénégal)*, Paris, INALCO.

Le San yí : un rite nuptial entre perception ancestrale du mariage et tradition orale chez les Sanan
NDIAYE Lamine, 2012, « Parenté à plaisanterie et régulation sociale chez les Wolof du Sénégal », *Collection de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité* (1225), p.407-417.

RADCLIFFE-BROWN Alfred Reginald, 1940), « On joking relationships », *Africa* (13), p.195-210.

SECK Mamadou, 2011, *Le « bakk » et le « bàkku » : danse gymnique et chorégraphique des lutteurs sénégalais.* - M. : UCAD de Dakar.

SEYDOU Christiane, 2015, « L'épopée chez les Peuls de Massina (Mali). Une approche ethnopoétique », *Cahiers d'Etudes Africaines* (217), p.29-43.

TAUXIER Louis, 1917, *Le Noir du Yatenga : Mossis, Nioniossés, Samos, Yarsés, SilmiMossis, Peuls*, Paris, E. Larose, 1 vol. (texte imprimé).

2. Sources orales

BORO Adama de Do, griot, 44 ans, entretien à Nassan, le 29 octobre 2022.

BORO Fatimata, 44 ans, ménagère, entretien à Nassan, le 29 octobre 2022.



Institut National de Recherche en Sciences Sociales et Humaines

BOLUKI

Revue des lettres, arts, sciences humaines et sociales

BOLUKI, est une revue semestrielle à comité scientifique et à comité de lecture de l’Institut National de Recherche en Sciences Sociales et Humaines (INRSSH). Elle a pour objectif de promouvoir la Recherche en Sciences Sociales et Humaines à travers la diffusion des savoirs dans ces domaines. La revue publie des articles originaux ayant trait aux lettres, arts, sciences humaines et sociales en français et en anglais. Elle publie également, en exclusivité, les résultats des journées et colloques scientifiques.

Les articles sont la propriété de la revue *BOLUKI*. Cependant, les opinions défendues dans les articles n’engagent que leurs auteurs. Elles ne sauraient être imputées aux institutions auxquelles ils appartiennent ou qui ont financé leurs travaux. Les auteurs garantissent que leurs articles ne contiennent rien qui porte atteinte aux bonnes mœurs.

BOLUKI

Revue des lettres, arts, sciences humaines et sociales
Institut National de Recherche en Sciences Sociales et Humaines (INRSSH)

ISSN : 2789-9578

2789-956X

Contact

E-mail : revue.boluki@gmail.com
BP : 14955, Brazzaville, Congo